

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°84/ 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille vingt-quatre

le 7 novembre à 18 heures

le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire

Date de la convocation : le 29 octobre 2024

Présents : ALLAIX Romain, ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine.

Secrétaire de séance : CLEMENCEAU Philippe.

OBJET : Motion relative aux finances publiques locales.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la motion relative aux finances publiques locales adoptée par l'AMF 05 en date du 27 septembre 2024.

Cette motion demande à l'Etat que l'action des maires et présidents d'intercommunalité soit respectée, et que l'état budgétaire des collectivités territoriales ne soit pas un argument politique visant à occulter le mauvais pilotage des finances publiques par le Gouvernement.

Rappelle la nécessité absolue d'accroître l'autonomie financière des collectivités territoriales, principe constitutionnel selon lequel ces dernières « bénéficient de ressources dont elles peuvent disposer librement ».

Plaide pour la création de ressources fiscales propres aux collectivités territoriales, favorisant de fait une « libre administration » reconnue en tant que liberté fondamentale par le Conseil constitutionnel.

Soutient l'instauration d'un projet de loi unique dédiée aux finances et à la fiscalité locales qui permettrait un réel dialogue et une transparence accrue dans les relations financières entre l'Etat et les collectivités.

Demande à ce que le principe constitutionnel de subsidiarité soit pleinement respecté afin que les « collectivités territoriales aient vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ».

Réaffirme la primauté du principe de liberté de choix dans l'organisation et la gestion des compétences.

Défend un réel processus de décentralisation afin d'apporter une respiration démocratique à nos concitoyens et d'améliorer l'efficacité de l'action publique.

Après délibération, le Conseil Municipal de Molines en Queyras adopte la motion relative aux finances publiques locales.

Vote : Pour à l'unanimité

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

GARCIN Valérie

